



Atelier du 6 février

Energie citoyenne, communautés d'énergie et précarité énergétique











Programme

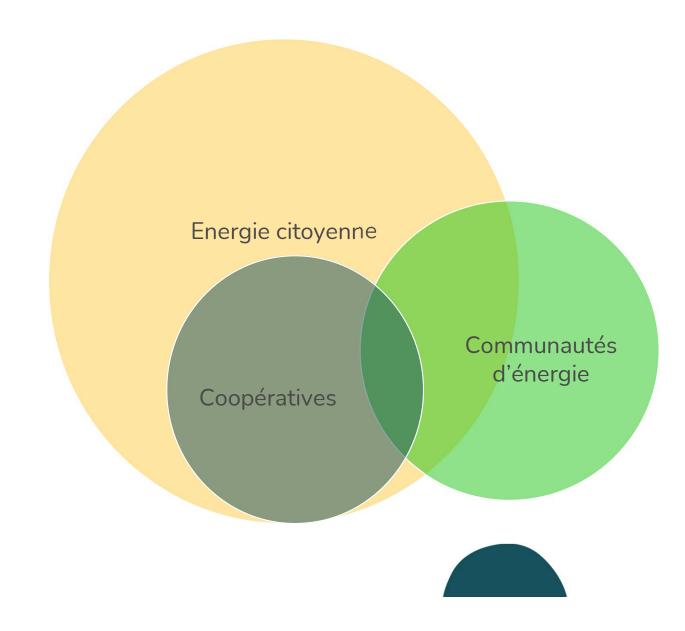
- 9h00 Accueil
- 9h30 Rencontre
- 10h00 Communautés d'énergie : apports théoriques & bonnes pratiques
- 11h00 Pause
- 11h15 Exercice + mise en commun
- 12h45 Lunch
- 13h45 Précarité énergétique : apports théoriques & bonnes pratiques
- 14h45 Pause
- 15h00 Exercice
- 15h45 Evaluation
- 16h00 Clôture





Energie Citoyenne et communautés d'énergie







Sondage

- Avez-vous des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable sur votre territoire ?
- La commune met-elle des choses en place pour promouvoir l'énergie citoyenne ?
- Y a –t-il des projets de communautés d'énergie sur votre territoire ?





- Maîtrise collective de l'énergie consommée
- Augmentation de l'indépendance énergétique du pays et la relocalisation des profits
- Promotion d'une économie solidaire et éthique





Principes démocratiques définis par la charte de l'Alliance coopérative internationale (www.ica.coop) :

- Adhésion ouverte à tous
- Gestion autonome par les citoyens
- Pas de recherche du profit personnel maximum (dividendes limités à 6 %)
- Affectation d'une part des bénéfices aux projets de la coopérative et à des projets locaux pour tous
- Décisions importantes prises en Assemblée Générale
- 1 personne = 1 voix (pas de coopérateur dominant)
- Possibilité d'accès au CA pour tous les coopérateurs, avec les mêmes droits pour tous les administrateurs
- Coopération entre les coopératives

















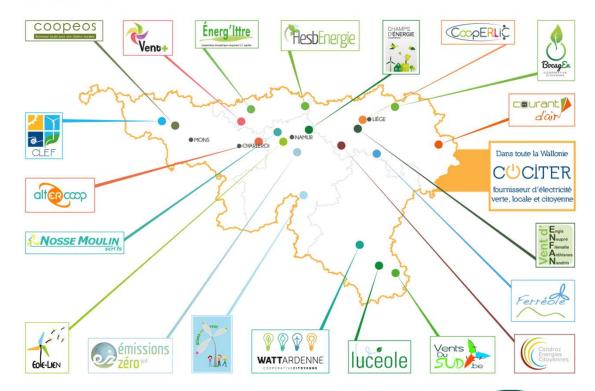














Communautés d'énergie

- Positionnement des coopératives citoyennes
- ... mais pas que...!



Communautés d'énergie et précarité

- › Cadre de transition juste: bénéficier d'une électricité renouvelable à un prix abordable
- › Le circuit court de l'énergie est un moyen pour stabiliser le prix de l'électricité
- > Intégration des publics précarisés, nécessité d'accompagnement
- Donner aux communautés énergétiques les moyens d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique ou risquant de l'être
- Dégager des marges pour des projets de rénovation énergétique
- > Travailler sur les mesures d'efficacité énergétique et les changements de comportement, et mesurer les impacts au niveau des ménages et des communautés
- Développer de nouvelles relations démocratiques





Le modèle connu

Autoconsommation Individuelle





Flux électrique provenant du réseau



Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

- Un prosumer
- Un bâtiment
- Pour particuliers, entreprises ou bâtiments publics, installation rentabilisée en 7 ans environ
- Conditions:
 - » (co)propriétaire du bâtiment
 - » Accès à du capital ou tiers-investisseur
 - » Une seule consommation détermine l'installation de panneaux



- Deux Directives européennes :
 - » Directive (UE) 2018/2001 du 11 décembre 2018 et relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables
 - » Directive (UE) 2019/944 du 5 juin 2019 et relative aux règles du marché intérieur de l'électricité





Concept fondamental de « client actif » Et nouvelle mécanique de marché : le partage d'énergie

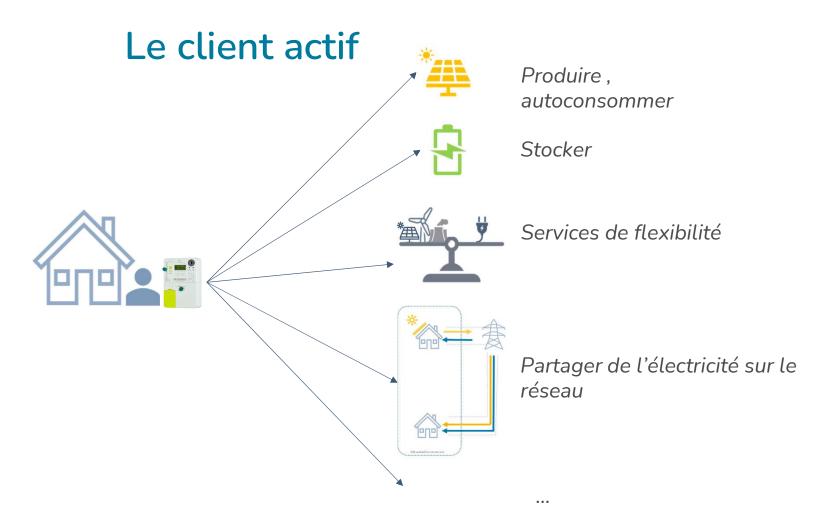


Partage et communautés d'énergie

Le partage d'énergie est une activité exercée par un groupe de clients actifs ou par les membres d'une communauté d'énergie, consistant à se répartir entre eux, tout ou partie de l'énergie injectée et consommée sur le réseau public au cours de la même période quart-horaire.



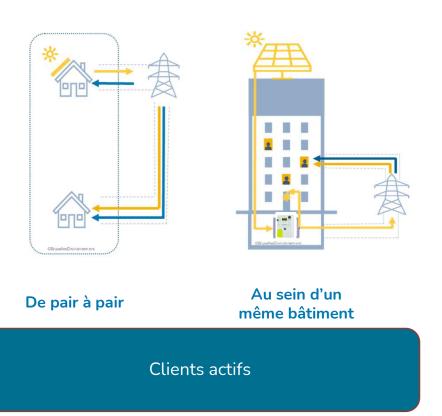


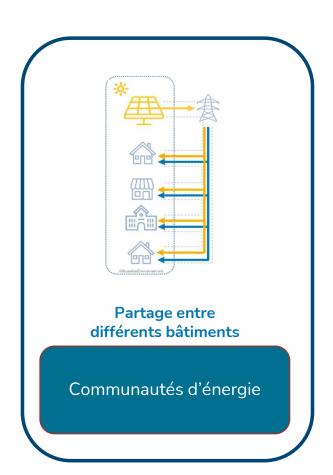


Client actif = client final qui exerce une ou plusieurs activités, sans qu'elles ne constituent ses activités commerciales ou professionnelles principales

Comment partager de l'électricité?



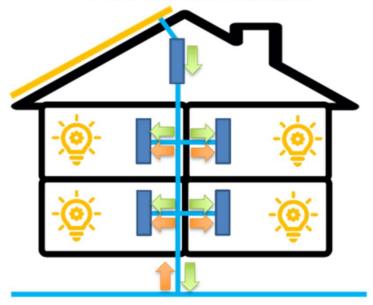




De nouveaux modèles



Partage entre clients actifs agissant collectivement au sein d'un même bâtiment





Flux électrique provenant du réseau

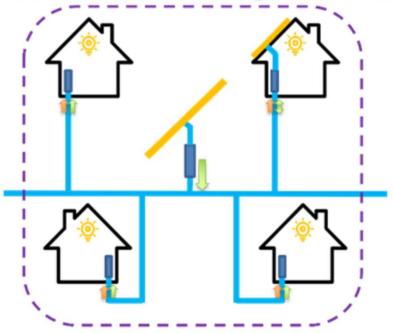
Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

- › Clients actifs situés ou établis dans un même bâtiment
- Pas de création d'une personne morale spécifique mais désignation d'un représentant (SPOC + facturation)
- Compteurs communicants
- > Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- Notification à la CWaPE
- Ne requiert pas de licence de fourniture

De nouveaux modèles



Communauté d'Energies Renouvelables



Flux électrique provenant du réseau

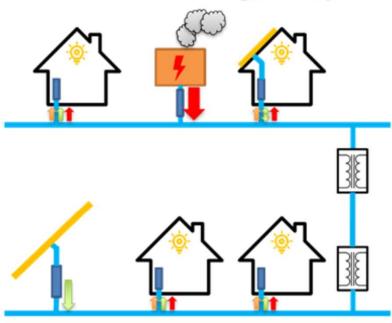
Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

- Nécessite la création d'une entité juridique
- > Electricité renouvelable uniquement
- Compteur communicant
- Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- Autorisation à la CWaPE (avis GRD)
- Ne requiert pas de licence de fourniture
- Membres (non professionnels de l'énergie)
 - » Citoyens
 - » PME
 - » Autorités locales

De nouveaux modèles



Communauté d'Energie Citoyenne



- Flux électrique provenant du réseau
- Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables
- Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie non renouvelables

- › Nécessite la création d'une entité juridique
- Inclut l'électricité non-renouvelable (ex : cogen au gaz naturel)
- Compteurs communicants
- Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- Autorisation à la CWaPE (avis GRD)
- Ne requiert pas de licence de fourniture
- Membres
 - » Toute personne physique ou morale, <u>mais</u> contrôle effectif par les citoyens, autorités locales ou, sous certaines conditions, les petites entreprises (non professionnels de l'énergie)

Les communautés d'énergie





- Une entité juridique (ASBL, coopérative, ...)
- > Autonome vis-à-vis de ses membres
- Objectif principal de générer des bénéfices sociaux, environnementaux,
 économiques pour ses membres, plutôt que la recherche de profit financier
- > Exerce des activités liées à l'énergie
- > Conventions entre la communauté et ses membres

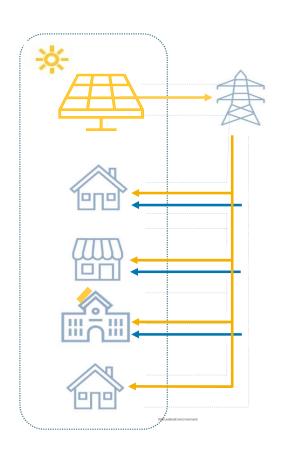


Les activités d'une communauté d'énergie

- 1) produire de l'électricité;
- 2) fournir de l'électricité;
- 3) autoconsommer l'électricité produite par sa ou ses installations ;
- 4) organiser une activité de partage d'électricité;
- 5) pratiquer l'agrégation;
- 6) participer à des services de flexibilité;
- 7) stocker tout ou une partie de l'électricité issue du réseau ou qu'elle a elle-même produite ;
- 8) fournir des services de recharge pour les véhicules électriques ;
- 9) fournir des services liés à l'efficacité énergétique ou d'autres services énergétiques ;
- 10) vendre l'électricité qu'elle produit, non autoconsommée et non partagée.

Les communautés d'énergie renouvelable (CER)





Energie

- » Chaleur et électricité Renouvelables
- » Installations détenues par la CER / ses membres autoproducteurs / droit d'usage sur la production

Membres

- » Citoyens
- » PME*
- » Autorités locales (communes, intercommunales...)

Contrôle effectif

» Membres à proximité des installations de production de la CER

Périmètre

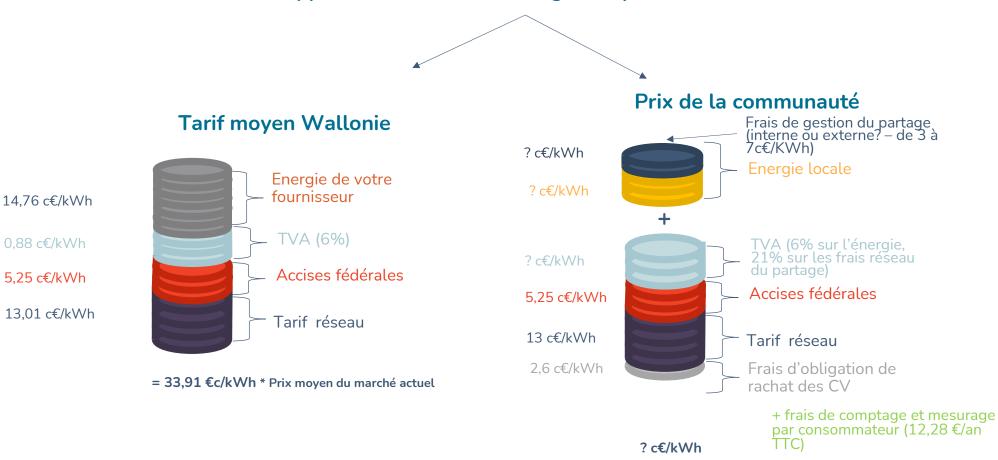
» Installations et participants au partage situés sur le territoire d'une commune, sauf exception prévues dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon

*dont l'activité commerciale principale n'est pas la participation à plusieurs communautés d'énergie

Modèle économique: composition du prix



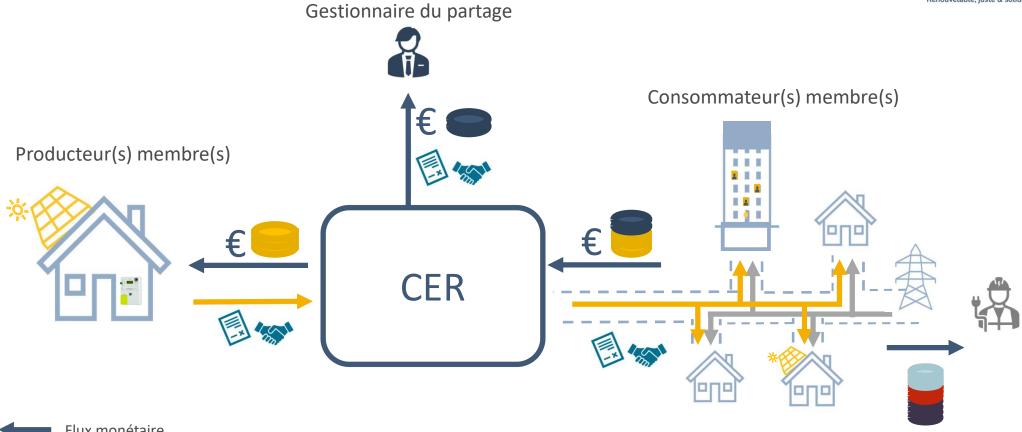
2 sources d'approvisionnement en énergie = 2 prix différents = 2 factures

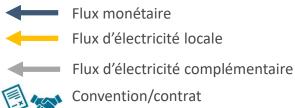


23,44 €c/kWh Tarif social actuel

Fonctionnement







Vocabulaire





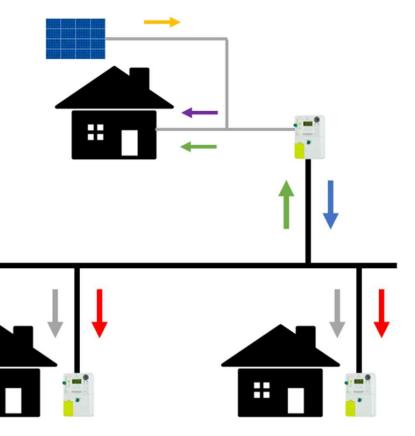
Autoconsommation

Injection

Prélèvement

Volume partagé consommé

Alloconsommation (volume résiduel)



Arrêté d'exécution





- Notion de « proximité »:
 - les installations de production d'électricité utilisées pour le partage d'énergie au sein de la communauté d'énergie renouvelable et les participants au partage de l'électricité produite par ces installations sont situés sur le territoire d'une seule et même commune ou
 - les points de raccordement au réseau de distribution ou de transport local des participants au partage d'énergie ainsi que le ou les points de raccordement au réseau distribution ou de transport local des installations de production d'électricité dont la production est partagée doivent se situer en aval du même poste de transformation à haute tension du gestionnaire de réseau de transport local
 - Dans le cas d'un parc éolien situé sur plusieurs communes, la notion de proximité comprend l'ensemble des communes où se situe ce parc. Si au moins une des installations dont la production est partagée est une éolienne située à moins de 9 km de la limite entre la commune visée et une commune adjacente, les citoyens, autorités locales et PME situés sur le territoire de la commune adjacente peuvent également participer à l'activité de partage. Dans ce cas, les installations de production d'électricité situées sur la commune adjacente peuvent également être utilisées pour le partage au sein de la communauté d'énergie renouvelable, à l'exception des installations de production éoliennes.

Arrêté d'exécution





- Notion « d'autorité locale » :
 - > les communes de la Région wallonne
 - > les provinces de la Région wallonne
 - > les intercommunales et les associations de projet qui relèvent de la compétence de la Région wallonne
 - > les zones de police unicommunales et pluricommunales en Région wallonne
 - > les régies communales autonomes
 - les régies provinciales autonomes
 - les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ayant leur siège sur le territoire de la Région wallonne
 - les A.S.B.L. locales visées à l'article L5111-1, 18° Décret du 4 octobre 2018, art. 15
 -) les associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale
 - les sociétés de logement de service public
 - les établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, la Communauté flamande ou la Communauté germanophone, situés sur le territoire de la Région wallonne
 - les établissements visés aux articles 10 à 13 du décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, situés sur le territoire de la Région wallonne
 - les établissements visés aux articles II.2 et II.3 du Code flamand de l'Enseignement Supérieur, situés sur le territoire de la Région wallonne
 - > la haute école visée par le décret spécial de la Communauté germanophone du 21 février 2005 portant création d'une haute école autonome, située sur le territoire de la Région wallonne
 - toute personne morale dans laquelle les entités visées contrôlent, seule ou conjointement, plus de cinquante pourcents des droits de vote de la personne morale
 - ne sont pas des entreprises dont l'activité commerciale ou professionnelle principale est la participation dans une ou plusieurs communautés d'énergie ou dont le principal domaine d'activité économique est le secteur de l'énergie

Projets en Wallonie





SOCio-économie des Communautés d'Energie Renouvelable

- Recherche appliquée pour développer des outils pour une transition énergétique inclusive
- Identifier les bonnes pratiques pour aider les collectivités à partager leur énergie et leur mobilité
- Janvier 2021-déc 2024





Démonstrateur CER 1 : Logements sociaux à Verviers



Localisation

Lieu: Stembert, Verviers



Description du démonstrateur n°1:

- Gestion : Logivesdre

- Nombre total de logements : 4

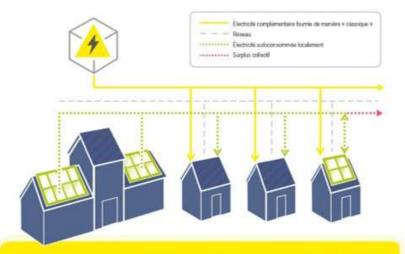
- Type de logements : maisons unifamiliales

- Nombre de citoyens : 24

- Type de citoyens : locataires sociaux

- Potentiel de production énergétique : ± 20 MWh

- Type de véhicules et carburant : NA



Une communauté d'énergie renouvelable (CER) à Stembert!

Qu'est ce qu'une CER ?

Des panneaux photovoltaïques seront prochainement installés sur le toit de vos habitations. La Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) de Stembert vous permettra de partager l'énergie produite par ces panneaux entre voisins.

Qu'ai-je à y gagner ?



L'énergie produite par les panneaux sera moins chère que votre tanf actuel, vous pourrez donc faire des économies tout en participant à rendre notre planète plus agréable pour les générations futures. Entre voisins, vous pourrez donc trouver des alternatives pour que l'énergie que vous consommez soit la plus verte possible.





















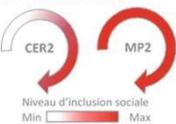


Démonstrateur CER 2 & MP 2 : Cité Al'Trappe & Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans



Localisation

Lieu: Ans



Description du démonstrateur n°2 :

Cité Al'Trappe :

- Gestion : Société de Logements du Plateau
- Nombre total de logements : 367
- Type de logements : maisons (208), appartements (107), Duplex (52)
- Type de citoyens : > 95% de locataires sociaux
- Potentiel de production énergétique : à déterminer
- Type de véhicules et carburant : individuel et carburants fossiles

Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans :

- Gestion : commune d'Ans
- Surface totale: 6000 m²
- Potentiel de production PV estimé : 412 MWh
- Type de véhicules et carburant : flotte aux carburants fossiles



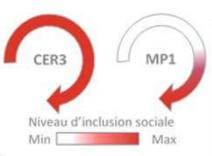


Démonstrateur CER 3 & MP 1 : commune de Chapelle-lez-Herlaimont



Localisation

Lieu: Chapelle-lez-Herlaimont



Description du démonstrateur n°3:

- Superficie de la commune: 18.10 km²

- Nombre de citoyens : 14900

Type de citoyens : tousType de logements : tous

- Nombre de cités sociales : 1450

 Sociétés gestionnaires : la Ruche Chapelloise qui gère l'ensemble des logements sociaux sur les 3 villages de l'entité

- Potentiel de production énergétique : à déterminer

- Type de véhicules et carburant : individuel et carburants fossiles







- SunSud (Saint Gilles)
- Depuis janvier 2022









Spécificités organisationnelles

1 même bâtiment

Consommateurs : locataires

Propriétaire ## : Société Immobilière Sociale Publique





Spécificités techniques

16 participants (109 appartements)

▶ 6 compteurs communs (ascenseurs et HVAC)

Production # : 35 MWh/an

Conso. totale du bâtiment : 330 MWh/an

Conso. des communs : 10%

Clé de répartition : Priorité sur les communs



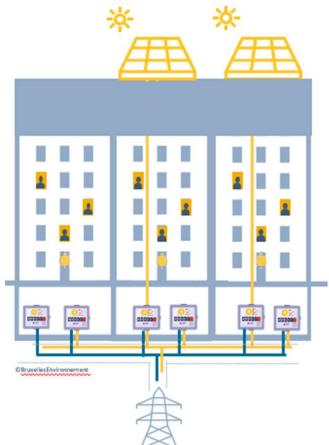
Spécificités économiques



Prix local Tarif social (Q2 2022)

SÉMINAIRE: PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE - 9 MAI 2022









Plus-values sociales

- Accès par des locataires sociaux à l'énergie renouvelable
- Participation démocratique à la prise de décisions



Plus-values économiques

- Un prix moins cher & stable pour les participants au partage
- Réduction des charges communes pour tous les habitants



Plus-values environnementales

- Valorisation maximale de la production solaire en toiture (pas limité à un seul compteur)
- Appropriation de la question énergétique :
 - de l'énergie prélevée du réseau
 - 🗸 de l'énergie injectée sur le réseau



SÉMINAIRE : PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE - 9 MAI 2022



Projets en Wallonie





ENERGIE - COLECO, les communautés locales d'énergie éco-responsables

» Lancer une dynamique locale d'autoconsommation collective en Wallonie picarde par la mise en place d'outils digitaux









» HospiGREEN: mise en œuvre d'une communauté d'énergie renouvelable pour des consommateurs publics en Wallonie picarde



Rayon d'action des communes





ENGAGEMENT POLITIQUE



- Inclure des objectifs liés au partage et aux communautés d'énergie dans les PAEDC : impulsion & visibilité
- Planification urbaine : prévoir des sites de production ou un réseau de chaleur dans les nouveaux projets immobiliers



- Valence : 100 communautés d'énergie créées d'ici 2030
- Prague : Développement des communautés d'énergie
- Bristol : Une stratégie communautaire pour l'énergie
- Anvers : la coopérative ZuidtrAnt est partenaire de la commune dans la réalisation des objectifs énergétiques

INFORMATION ET COMMUNICATION



- > Proximité : des communes proches des citoyens et des acteurs du territoire
- Confiance & crédit :
 - » un soutien politique fort
 - » des moyens de communication efficaces
- Soutien logistique :
 - » Mise à disposition de locaux pour les communautés d'énergie (réunions, ...)

Heidelnberg

Donne la parole à la coopérative énergétique locale : partenaire clé pour informer et sensibiliser aux énergies renouvelables



MISE À DISPOSITION DU PATRIMOINE COMMUNAL



• La commune met son patrimoine immobilier à disposition des communautés d'énergie



Stanz : mise à disposition des communautés d'énergie de 800 m² de toitures publiques pour des installations photovoltaïques collectives



SOUTIEN FINANCIER

Ressources financières des communautés : fonds propres, crédits bancaires ou régionaux, ...

Complément?

- Prêts bancaires facilités (pour les membres d'une communauté)
- Subsides
- Aides d'état (nombreuses exceptions)



Plymouth, Gand, Amsterdam, Kriezevci, Bristol, ...

Subsides aux communautés pour :

- le développement de communautés
- l'achat de panneaux photovoltaïques

PARTICIPER A UN PARTAGE OU UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE



Echange de pair à pair entre ses bâtiments communaux

Partage au sein d'un même bâtiment

Une commune peut:

- > Financer une installation de production d'énergie renouvelable
- Partager l'électricité renouvelable produite

Partage au sein d'une communauté d'énergie

Une commune peut:

- Être membre d'une communauté
- Partager son électricité ou participer à un partage





Apport des CdE aux communes

- Participation à l'atteinte des objectifs des PAEDC (réduction des émissions, indépendance énergétique, lutte contre la précarité énergétique)
- Mobilisation de nouveaux capitaux privés (rénovation énergétique / outils de production renouvelables)
- Contrôle effectif par des acteurs locaux + bénéfices économiques => Meilleure acceptation du renouvelable dans le paysage et meilleure adhésion au changement (VE partagé, flexibilité,...)
- Contrôle effectif par des acteurs non commerciaux + autonomie vis-à-vis d'acteurs commerciaux +
 Objet social des Cde (objectif autre que le profit financier) => Innovation sociale







- Allocation d'une partie des revenus à la mise en œuvre des PAEDC, à l'instar des coopératives existantes
- Animations dans les écoles (ex: Courant d'Air)
- Audits énergétiques de bâtiments communaux (ex : Courant d'Air)
- Animation de la dynamique de co-construction (participation citoyenne) dans l'élaboration et le suivi des plans d'action
- Plateforme de rénovation du logement (ex : https://renovenergie.be/)

Questionnements et incertitudes





Tarification incitative? (plusieurs plages horaires sur une journée, avec un incitant aux heures solaires).
 Attendu en juillet 2024, pour entrée en vigueur en janvier 2026

- Difficultés à trouver des modèles économiques qui permettent d'être inclusifs par rapport au tarif social (obligation achat et facturation de Certificats verts, frais réseaux) => modèle économique de gestionnaires privés de CE remis en question
- Lourdeur administrative de gestion des accises. Piste en discussion: GRD comme intermédiaires et refacturation
- Pas de possibilité légale pour une Communauté de faire du tiers investissement avec la possibilité de vendre l'autoconsommation, et d'être détentrice de l'injection. Actuellement, dans une situation de tiersinvestisseur ou de location, le détenteur du point d'accès (la personne qui a le compteur d'électricité) est le propriétaire de l'électricité produite et injectée, même si l'installation est détenue par un tiers => limitant pour des installations de plus grande taille avec de faibles autoconsommations

Questionnements et incertitudes





- Questions de marchés publics et d'autonomie:
 - Publicité, transparence et en concurrence nécessaire si une commune veut participer en tant que membre à une CE pour la vente de l'injection à la Communauté => Probablement oui
 - Est-ce qu'il faut une mise en concurrence et une publicité si une commune veut participer en tant que membre à une CE pour consommer de l'électricité ? => Probablement s'il y a plus d'une Communauté sur le territoire de la commune
 - Est-ce que la CE doit répondre aux règlementations marchés publics si une commune est membre ? A confirmer.
 - Est-ce que si une commune participe en tant que membre à une CE, l'asbl créée est requalifiée en asbl communale? => Contradictions entre le décret élec et le code de la démocratie locale (changements législatifs attendus)
 - Est-ce qu'une commune peut avoir le contrôle sur une CE ? => A priori c'est contradictoire avec la notion d'autonomie des CE





Questionnements et incertitudes





- Questions de marchés publics et d'autonomie (suite):
 - Est-ce qu'une commune peut créer une CER uniquement avec des acteurs publics (CPAS, RCA, écoles,...) ? => a priori non. L'article 11 de l'AGW précise : "Une communauté est réputée autonome pour autant qu'un membre ou un actionnaire ne détient pas, seul ou conjointement avec une ou plusieurs personnes liées au sens de l'article 1:20 du Code des sociétés et associations, 50% ou plus des droits de vote de la CE"

 Art. 1:20 du Code des sociétés et associations. Pour l'application du présent code, il faut entendre par:
 - 1° "sociétés liées à une société":
 - a) les sociétés qu'elle contrôle;
 - b) les sociétés qui la contrôlent;
 - c) les sociétés avec lesquelles elle forme un consortium;
 - d) les autres sociétés qui, à la connaissance de son organe d'administration, sont contrôlées par les sociétés visées sub a), b) et c);
 - 2° "personnes liées à une personne", les personnes physiques et morales lorsqu'il y a entre elles et cette personne un lien au sens du 1°.





Ressources partage et communautés



- Notification pour la création des CE, démarches GRD publiées par la CWaPE https://www.cwape.be/sites/default/files/cwape-documents/Formulaire%20notification%20CE.pdf
- Formulaire de partage d'électricité: https://www.cwape.be/sites/default/files/cwape-documents/Formulaire%20notification%20CE.pdf
- Appel à projets soutien de communautés d'énergie (cadre de plan de relance) => 15/03/24
- Nouvelle mission de Facilitateur Partage et Communautés: le marché est en cours d'analyse en vue d'une attribution
- MA CER remise en questions (livrable du proiet SOCCER): https://macer.clustertweed.be/faqs/



Outil THEMIS, issu du projet COLECO



Expérience de communes: Hannut, Aubange, Ans, Chapelle-lez-Herlaimont,...



Exercice

Comment soutenir le développement de l'énergie citoyenne sur sa commune ?



Rôle des communes en Energie Citoyenne - perspectives

Le soutien des communes à l'énergie citoyenne (coopératives et communautés): quels leviers?



Engagement politique & réglementations



En Ecosse, l'objectif est d'ici 2020 que 500 MW de sources d'énergie renouvelable soit installées de manière « locale et collective » (objectif 2011, révisé à la hausse depuis -> 1GW).

Ambition: au moins la moitié des nouveaux projets ER incluent la propriété partagée









- Partout en Europe: mise à disposition des toits, terrains et infrastructures publiques,...
- Un fonds spécifique à Bristol dédié aux projets citoyens
- Détachement d'experts municipaux à Gand



Outils et méthodologies



- Cadastres solaires, cartes thermiques, etc.
- Guides, sites web, plateformes,...





Participation à une communauté énergétique



- Autorités locales reconnues comme actionnaires/membres potentiels
- A ce titre, elles peuvent contribuer en tant que membres aux activités de la communauté d'énergie
- Exemples déjà existants à Bruxelles (Ganshoren) et projets à Ixelles, Wolluwe-Saint-Pierre, projets à Hannut, Aubange, Ans, Chapelle-lez-Herlaimont,...







Référence: exemples en Europe

Publication d'EnergyCities :

Comment soutenir les communautés et initiatives citoyennes d'énergie renouvelable ?

Guide pour les décideurs locaux et régionaux

http://energy-cities.eu/fr/publication/how-cities-can-back-renewable-energy-communities/



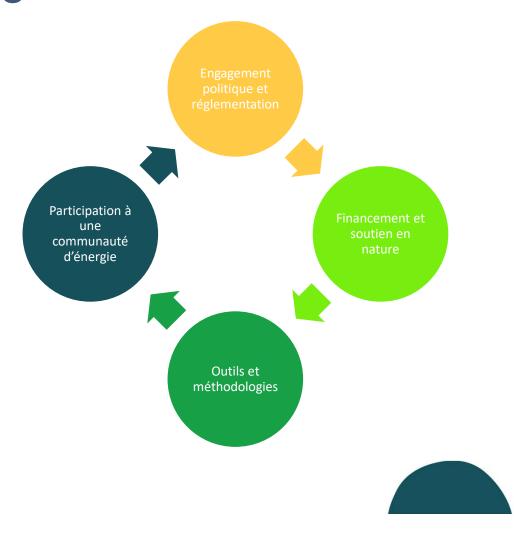


World café

1 HôTE NOUS CONTRIBUONS X ... ROUNDS A REPONDRE PARTABLE NE 15 min A CETTE QUESTION PENDANT 15 MIN ... PUS NOUS 1TABLE PASSONS A PAR LA TABLE QUESTION SUIVANE 1 QUESTION PARTABLE



World café





Midi







Sondage mouvant

- Connaissez-vous la situation de votre commune en termes de précarité énergétique ? Qu'en est-il ?
- Est-ce que votre commune met des actions en place pour lutter contre la précarité énergétique ?
- Êtes-vous en contact avec votre CPAS ? Est-il représenté dans votre équipe POLLEC ou dans votre comité de pilotage ?
- Avez-vous un tuteur d'énergie?





Mise en contexte

Convention des Maires et précarité énergétique







Vision 2050 : « nous vivrons dans des villes décarbonées et résilientes d'un point de vue climatique, avec accès à une énergie abordable, sûre et durable »

3 objectifs:

- Atténuation du changement climatique: réduction des émissions de 55% d'ici 2030
- Adaptation à ses effets inévitables (renforcement de la résilience)
- Réduire la précarité énergétique, clé pour la transition juste





Convention des Maires et précarité énergétique

1 action contre la précarité énergétique dans les 4 ans mais à intégrer de façon transversale

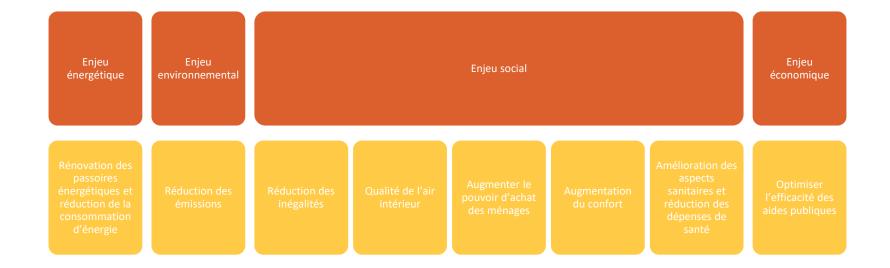
	Adhésion	Plan d'action	Suivi	
	Année 0	Dans les 2 ans	Dans les 4 ans	Dans les 6 ans
Ma stratégie	0	*	V	¥
Dépôt des documents du plan d'action	0	✓	o	o
Inventaires des émissions	o	(IRE*)	0	✓ (ICE*)
Évaluation des risques et vulnérabilités	0	*	*	*
Actions d'atténuation	0	(min. 3 actions clés)	V	√
Actions d'adaptation	o	o	✓ (min. 3 actions clés)	✓
Actions contre la précarité énergétique	0	0	✓ (min. 1 action clé)	√





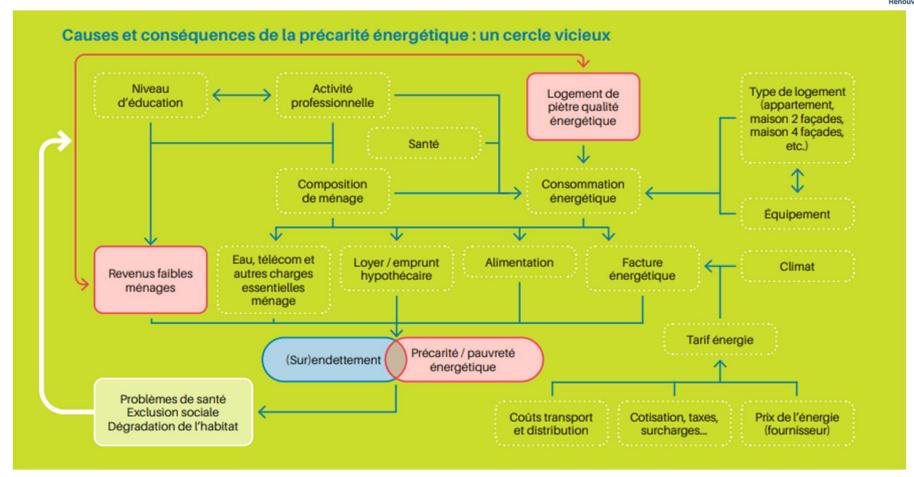
Une question transversale

Lutte contre la précarité énergétique



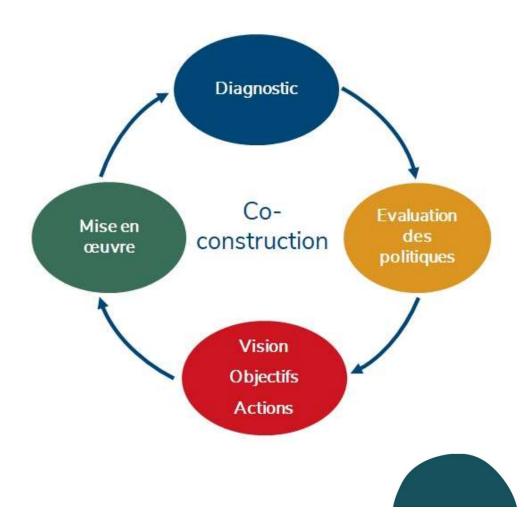








Une question transversale





Mise en contexte

Précarité énergétique en Wallonie

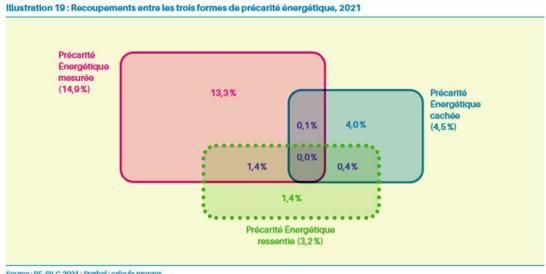




Précarité énergétique en Wallonie

Définition de la Fondation Roi Baudouin: 10% des revenus consacrés aux dépenses énergétiques au sein du logement (d'autres définitions existent):

- 23,8% en 2021 des ménages en Wallonie (précarité énergétique mesurée)
- 3 % des ménages wallons doivent restreindre leur consommation en deçà de leurs besoins élémentaires (précarité énergétique cachée)
- Environ 5 % des ménages wallons craignent de ne pas avoir les moyens de se chauffer correctement pour raison financière (précarité énergétique ressentie)



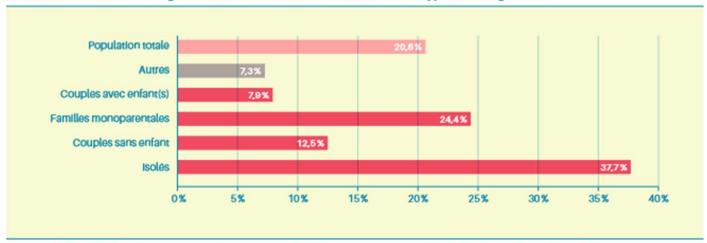
Source: BE-SILC 2021; Statbel; calculs propres



Des ménages et des individus plus impactés

- Locataires sociaux
- Familles monoparentales (femmes)
- Isolés âgés

Illustration 33: Taux de ménages en PE (toutes formes confondues) selon le type de ménage, 2021



Remarque: L'échantillon des ménages « autres » étant très restreint, le résultat concernant cette catégorie n'est donné qu'à titre informatif. Source: BE-SILC 2021; Statbel; calculs propres





Précarité énergétique et logement

- Les locataires sont nettement plus vulnérables à la précarité énergétique : plus de 33% d'entre eux en souffrent (41,5% des locataires sociaux et 31% des locataires sur le parc privé)
- 21,1% des ménages en précarité énergétique vivaient dans un logement dégradé en 2021

Illustration 39: Proportion de ménages en précarité énergétique en fonction du statut d'occupation du logement, 2021



Remarque: L'échantillon des locataires à loyer réduit voire gratuit (autres que logement social) étant très restreint, le résultat concernant cette catégorie n'a pas été représenté sur ce graphique.

Source: BE-SILC 2021; Statbel; calculs propres



Zoom sur les locataires sociaux

- Les locataires sociaux sont globalement surexposés au risque de précarité énergétique
- L'âge moyen de parc social wallon tourne autour de 50 ans
- 63% des logements sociaux wallons considérés comme très énergivores (selon une analyse partielle de sa performance énergétique dans le cadre du programme PIVERT)
- La facture énergétique pèse nettement plus sur les ménages locataires sociaux bien que leur coût du logement soit réduit et que le tarif social puisse être appliqué aux installations communes fonctionnant au gaz naturel ou à l'électricité des sociétés de logement social
- Les isolés, les familles monoparentales, et les femmes, sont surreprésentés dans les ménages bénéficiant d'un logement social

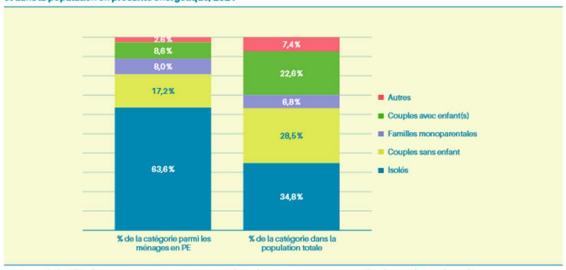




Zoom sur les femmes et les seniors

- 34,8% des isolés et 6,8% des familles monoparentales sont en précarité énergétique, contre 28,5% des couples avec enfant(s)
- Les femmes sont surreprésentées en précarité énergétique : 16,1% des femmes vivent dans un ménage en précarité énergétique contre 13,7% des hommes
- Les familles monoparentales et les isolés ont le plus faible taux de propriété de leur logement et dépendent le plus du marché locatif privé. Ils bénéficient cependant proportionnellement plus souvent de logements à loyer réduit, notamment via le parc social.
- 26% des 65 ans et plus sont en précarité énergétique





Remarque: L'échantillon des ménages « autres » étant très restreint, le résultat concernant cette catégorie n'est donné qu'à titre informatif. Source: BE-SILC 2021; Statbel; calculs propres



Instruments wallons

Approches spécifiques pour les précarisés énergétiques





Instruments wallons

- Stratégie de rénovation
- Primes
- Prêts à taux zéro
- MEBAR
- Guichet énergie
- Tuteur énergie et PAPE
- Plateformes locales de rénovation
- Réno+
- Tarifs sociaux, non-recours au droit et résolution des conflits





Stratégie wallonne de rénovation

- Une série de nouvelles actions est formulée pour soutenir les publics les plus défavorisés dans l'accès à un logement de qualité
- Des actions visant spécifiquement les logements gérés par les agences immobilières sociales sont formulées
- Les actions pour accompagner et inciter les propriétaires bailleurs dans l'amélioration globale de la performance énergétique de leurs bâtiments sont significativement renforcées avec notamment l'accompagnement guichet unique ou la feuille de route de rénovation avec estimation des investissements
- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des moyens financiers pour l'ensemble des ménages. Ce sont 120 milliards d'euros qu'il faut mobiliser pour la rénovation des logements, et entre 34 et 57 milliards pour la rénovation des bâtiments tertiaires
- Stratégie de financement et de mobilisation des investissements a été ajoutée
- Repenser les aides sociales en matière d'énergie



Primes



Primes	Public	Procédure	Pour quoi	Montant
Audit Logement https://energie.wall onie.be/fr/29-05- 2022- augmentation-de- la-prime-audit- logement.html?IDC =8187&IDD=1603 36	Droit réel sur le logement ou association de copropriétaires	Par un certificateur agréé	Etape nécessaire dans le cadre de demande de prime Habitation : visite de l'auditeur et production d'un rapport d'audit	Montant de base de la prime peut être multiplié jusqu'à 6 en fonction de vos revenus et de la composition du ménage De 150 à 900 €
Prime Habitation https://energie.wall onie.be/fr/primes- habitation-a-partir- du-1er-juillet- 2023.html?IDC=10 441	Droit réel sur le logement ou association de copropriétaires	Audit préalable	Rénovation et chauffage	Montant de base de la prime peut être multiplié jusqu'à 6 en fonction de vos revenus et de la composition du ménage. Dépend aussi des travaux et contribution à l'amélioration de la PE de l'habitation Jusqu'à 90% du montant total des factures. Communes peuvent accorder des primes supplémentaires si travaux économiseurs d'énergie.





Prime Habitation

- https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juillet-2023.html?IDC=10441
- Audit préalable
- Ordre des travaux doit être respecté pour obtenir les primes
- Priorité donnée à l'ensemble des travaux obligatoires tels que l'étanchéité du toit, etc.
- Montant des primes calculé en fonction des revenus et les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur

Revenu de référence du ménage pour les demandes reçues à partir du 01/01/2023	Revenu de référence du ménage pour les demandes reçues à partir du 01/01/2024	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
inférieur ou égal à 24 600 euros	inférieur ou égal à 26 900 euros	R1	Prime de base multipliée par 6
supérieur ou égal à 24 600,01 et inférieur ou égal à 34 900 euros	supérieur ou égal à 26 900,01 et inférieur ou égal à 38 300 euros	R2	Prime de base multipliée par 4
supérieur ou égal à 34 900,01 et inférieur ou égal à 46 200 euros	supérieur ou égal à 38 300,01 et inférieur ou égal à 50 600 euros	R3	Prime de base multipliée par 3
supérieur ou égal à 46 200,01 et inférieur ou égal à 104 400 euros	supérieur ou égal à 50 600,01 et inférieur ou égal à 114 400 euros	R4	Prime de base multipliée par 2
supérieur à 104 400 euros	supérieur à 114 400 euros	R5	Prime de base multipliée par 1



Prime toiture et petits travaux sans audituelable, juste & solidaire

- https://energie.wallonie.be/fr/prime-toiture-et-petits-travaux-sans-audit.html?IDC=10305
- Jusqu'à 6000 euros (sauf rénovation de toiture), max 90% du montant des factures
- Sans audit obligatoire mais visite préalable de l'estimateur du SPW logement pour certains travaux
- Possibilité de faire les travaux soi-même
- Travaux de toiture, murs, sols, menuiseries extérieures et vitrages,...
- Montants peuvent être multipliés jusqu'à 6 fois en fonction de la catégorie de revenus
- En dehors du toit, primes plus intéressantes avec audit

Nature des travaux		Montant de base Catégorie de revenus R5	Montant de base x2 Catégorie de revenus R4	Montant de base x3 Catégorie de revenus R3	Montant de base x4 Catégorie de revenus R2	Montant de base x6 Catégorie de revenus R1	Plafond	Conditions
Isolation thermique du toit ou des combles	par le demandeur	g €/m²	18 €/m²	27 €/m²	36 €/m²	54 €/m²	Max 90 % facture + - une demande/24 mois	R≥5,00 m²K/W Lisolation est réalisée sur une toiture étanche et stable. Lisolation intègre les débordements de toiture s'ils sont rendus nêcessaires par une éventuelle isolation ultérieure des façades.
	par l'entrepreneur	30 €/m²	60 €/m²	90 €/m²	120 €/m²	180 €/m²		
Isolation thermique du toit ou des combles au moyen d'ur isolant biosourcé*	par le demandeur	13 €/m²	28 €/m²	39 €/m²	52 €/m²	78 €/m²		
	par l'entrepreneur	40 €/m²	80 €/m²	120 €/m²	160 €/m²	240 €/m²		
Remplacement de la couverture	par le demandeur ou par entrepre-	10 €/m²	20 €/m²	30 €/m²	40 €/m²	60 €/m²	une demande/24 mois	Visite préalable d'un estimateur
Appropriation de la charpente	neur w	250 €	500 €	750 €	1000€	1500€	Max 90 % facture (ensemble des postes relatifs au toit hors isolation)	
Remplacement des disposi- tifs d'eaux pluviales		100 €	200 €	300 €	400 €	600 €		

^{*} Isolant dont la teneur biosourcée du produit mis en œuvre dans le cadre de tinvestissement, mesurée selon la norme prEN 16785-2 : 2018, est supérieure ou égale à 70 %

Prime système de chauffage ou d'eau chaude



- https://energie.wallonie.be/fr/primes-temporaires-appareil-de-chauffage-et-d-eau-chaude-sanitaire-a-partir-du-1er-juillet-2023.html?| DC=10442
- Prime temporaire jusqu'au 31/12/25
- Sans audit obligatoire
- Montants peuvent être multipliés jusqu'à 6 fois en fonction de la catégorie de revenus

Le montant de base de la prime est à multiplier par le coefficient associé à votre catégorie de revenus.

- Plafond à 90% du montant TVAC
- Prime reste plus intéressante avec audit

Travaux	Montant de base (Catégorie de revenus R5)	Montant maximum
Cette présentation a été enregistrée pour la dernière fois le	: À l'instant	(Catégorie de revenus R1)
Pompe à chaleur pour la production exclusive d'eau chaude sanitaire	700 €	4.200 €
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1.500 €	9.000€
Chaudière biomasse	1.800 €	10.800 €
Poêle biomasse local	400 €	2.400 €
Chauffe-eau solaire	1.050 €	6.300 €



MEBAR



Primes	Public	Procédure	Pour quoi	Montant
MEBAR, subvention Energie pour les ménages à revenus modestes https://energie.wall onie.be/fr/subventio n-energie-pour-les-menages-a-revenu-modeste-operation-mebarii.html?IDC=6369&l DD=130089	Revenu modeste, propriétaire-occupant ou locataire	Via CPAS (tuteur énergie ou assistant social)	Petits travaux ponctuels et ciblés visant l'amélioration des performances énergétiques du logement (remplacement de châssis ou de portes extérieurs, des travaux d'isolation, installation d'un poêle, gainage d'une cheminée, placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, etc)	Max. 2000 € possibilité de doubler moyennant conditions (châssis, portes, remplacement de la chaudière). Plusieurs fois avec 5 ans entre chaque demande, sans possibilité de faire appel 2x pour le même type de travaux. Possibilité de combiner avec des primes habitation.



Prêt à taux zéro



- Société wallonne du Crédit Social si 2 enfants ou moins
- https://www.swcs.be/travaux#travaux-type-de-prets
- Jusqu'à 60 000 euros
- Pour le Rénopack, le montant des primes (après validation) est affecté au remboursement anticipé et partiel du crédit. La mensualité reste la même mais la durée de remboursement est réduite.
- Maximum 30 ans en fonction de la durée légale, du type de travaux et de la capacité de remboursement
- Gestion des primes
- Conditions : revenus maximums, propriétaire, capacité financière, etc.
- Régime de prime spécifique à SWCS pour les Rénopack SWCS et calcul du montant à rembourser primes déduites



- Fonds du Logement de Wallonie si 3 enfants et plus
- https://www.flw.be/emprunter/travaux/les-prets-a-la-renovation-pour-les-familles-nombreuses/



Rénopack

Un prêt à taux zéro pour vos travaux réalisés **sur base d'un** audit logement

Consulter la liste des travaux

Rénopack SWCS

Un prêt à taux zéro pour vos travaux de toiture ou d'électricité (entre autres) sans audit logement avec un régime de prime spécifique

Consulter la liste des travaux

Rénoprêt

Un prêt à taux zéro pour vos travaux sans audit logement et sans primes soit parce que vous renoncez aux primes soit parce que les travaux prévus n'y donnent pas droit

Consulter la liste des travaux



Guichets Energie

- 16 répartis dans toute la Région
- Conseil au citoyen dans leur consommation, leurs projets de construction ou de rénovation
- Gratuit
- Informations sur la réglementation et les aides
- Guichets Énergie Wallonie Site énergie du Service public de Wallonie







Guichets Energie

Il peut s'agir de questions :

- techniques : choix technologiques, fonctionnement et rentabilité des installations...
- · administratives : formalités PEB, aides et primes...
- sur les exigences réglementaires

Et ce sur les thématiques suivantes :

- la performance énergétique du bâtiment et l'approche intégrée du projet de rénovation ou construction
- · l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments
- le chauffage des logements
- la préparation de l'eau chaude sanitaire
- · la ventilation
- l'éclairage
- · les appareils électroménagers
- la production d'énergie à partir de sources renouvelables
- · l'organisation du marché de l'énergie

Quelques services que les Guichets Energie peuvent vous rendre

- Vous avez introduit un dossier de demande de prime ? Les Guichets peuvent vérifier l'état de traitement de votre dossier.
- Vous souhaitez changer de fournisseur d'énergie ? Les Guichets réalisent avec vous des simulations à l'aide du simulateur tarifaire de la CWaPE.
- Vous envisagez de placer des panneaux solaires photovoltaïques ? Les Guichets évaluent avec vous l'intérêt de l'investissement.
- Votre facture d'électricité est trop élevée ? Les Guichets vous prêtent des wattmètres et analysent avec vous votre consommation électrique.
- Vous rénovez ? Les Guichets vous assistent dans le remplissage du formulaire de déclaration PEB simplifiée pour des travaux de rénovation simple et des changements d'affectation sans architecte et sans responsable PEB.
- Dans les cas exceptionnels où ils n'arrivent pas à vous aider depuis leur bureau, ils peuvent se rendre chez vous.
- Vous cherchez un orateur pour sensibiliser un groupe de personnes aux économies d'énergie ? Les Guichets proposent des conférences techniques et/ou didactiques sur des sujets liés à leurs missions.





Tuteurs d'énergie et PAPE

• Tuteur d'énergie

- Rattaché au CPAS
- Permettre au CPAS de mieux accompagner les ménages à faible revenu
- Les Tuteurs énergie rendent différents services tels que :
 - Informer sur les audits énergétiques et les visites à domicile, expliquer les résultats d'un audit ;
 - Aider à la réalisation d'un « cahier des charges » pour la réalisation des travaux ;
 - Evaluer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux ;
 - Aider à la recherche de prestataires de services et ainsi à la compréhension/l'analyse des devis, de négocier les meilleures conditions;
 - · Apporter une aide lors de l'introduction des demandes de primes, prêts ou allocations ;
 - Faire appel aux institutions existantes qui pourraient intervenir (AIS, EFT, IDESS,...);
 - Aider à concevoir les petits travaux d'aménagement qui sont à la portée de l'occupant des lieux ((isolation, optimisation du chauffage ou identification des points d'améliorer pour réduire la facture) ;
 - Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie, kit énergie et matériel (multiprise avec interrupteur, réflecteur de chaleur, isolant pour tuyaux, ampoule LED, vanne thermostatique, doublure thermique été-hiver, pommeau économique)
 - Informer les occupants sur les contrats de fourniture de gaz et d'électricité.
- Collaboration avec le conseiller énergie ou les guichets d'énergie

• Plans d'action préventive en matière d'énergie (PAPE)

- Tous les CPAS peuvent y prétendre annuellement (un PAPE porte sur deux ans et certains CPAS ont 2 PAPE en cours)
- Financés par Fonds Social Energie fédéral sous réserve de budget suffisant (comme UREBA)
- Certaines années, pas d'appel à PAPE ou nombre de PAPE financés limités faute de budget







Primes	Public	Procédure	Pour quoi	Montant
PAPE, subsides régionaux aux CPAS pour initier des plans d'action préventive en matière d'énergie	Revenu modeste	Via CPAS (tuteur énergie ou assistant social)	Petites dépenses sur des petits équipements pour mieux maitriser leur consommation et réduire les factures d'énergie + solde (30%) des primes habitations pour les publics précarisés	
https://energie.wall onie.be/fr/plans-d- action- preventive.html?ID C=8768				





Plateformes locales de rénovation

- Motiver et faciliter l'implication du ménage et rendre le chantier économiquement attractif pour les différentes entreprises locales (création d'un marché, relation avec les clients, ...).
- Va plus loin que les guichets-énergie : accompagner les candidats-rénovateurs lors de l'ensemble des étapes de leur projet et mobiliser les acteurs locaux (services publics, entreprises) autour du chantier basse-énergie
 - Priorités d'interventions et choix des travaux
 - Plan d'investissement/de financement
 - Evaluer les économies attendues
 - Analyse de devis
 - Mise en œuvre du chantier et réception finale
 - Grappe d'entreprises locales
 - Solutions « clé en main »
- Plusieurs plateformes financées par la RW sur des parties du territoire wallon depuis 1er janvier 2022 pour 3 ans (précédent appel de la RW fin 2018, 6 plateformes financées en 2019-2020)
- Axe de travail de ces plateformes sur les publics précarisés : audit gratuit, subside plus important, préfinancement, etc.
- Fiche bonne pratique POLLEC et fiche action-type à incorporer (cf Outil POLLEC)



Projet plateformes locales de rénovation énergétique







Projet plateformes locales de rénovation énergétique



• Wap'isol: Antoing/Beaumont/Beloeil/Bernissart/Brugelette Brunehaut/Celles/Chievre/CominesWarneton/Ellezelles/Enghien/Estaimpuis/Flobecq/Frasneslez Anvaing/Froidchapelle/Lessines/Leuze en Hainau/Lobbes/Mont de l'Enclus/Momignies/Pecq/Peruwelz/Rumes/Silly/Sivry rance/Thuin/Tournai/Chimay/

Charl'isol : Charleroi

Liège énergie : Liège

En'Hestia: Namur/Gembloux/Court-Saint-Etienne

Pôle Habitat Seraing: Seraing/Flémalle

• Corenove: Anhée/Dinant/Floreffe/Hastière/Houyet/Onhaye/Profondeville/Yvoir/Walhain/Chastre/Mont-Saint-Guibert

• https://energie.wallonie.be/fr/plateformes-locales-de-renovation-energetique.html?IDC=10389



Plateformes locales de rénovation

- Pas couvert par une plateforme?
 - Possible d'intégrer de nouvelles communes sur demande, les plateformes ne sont pas limitées.
 - ☐ Pas de commune sur deux plateformes pour éviter la concurrence.
 - Doit pouvoir justifier une demande potentielle d'un certain nombre de citoyens rénovateurs pour justifier la pertinence de l'intégrer et avoir à terme un fond de roulement pour se pérenniser après trois ans de subside.
 - Peut demander une participation pour couvrir frais de personnel, audit, etc.
 - Une commune peut mettre en place une plateforme de rénovation si manque sur son territoire. Sur fonds propres ou besoin de trouver les fonds. Corenove s'est lancé tout seul en allant chercher les communes. Mais difficile. Plus facile de rejoindre une plateforme existante ou sous-traiter.
 - Appel à projet pour la création de nouvelles plateformes: https://energie.wallonie.be/fr/appel-a-projets-plre-et-trains-de-renovation-2024.html?IDC=10536&IDD=174328 + appel pour les « trains de rénovation énergétique » pour mars 2024





Réno+

- Projet pilote pour accélérer et massifier la rénovation de logements privés en Wallonie
- Consortium : Embuild (Confédération de la construction wallonne), Buildwise (CSTC) et GREENWIN
- 3.2 millions de subside sur 18 mois de la Région wallonne
- Idée de « trains de rénovation »
- Accompagnement des citoyens à chaque étape de la rénovation : mise en place d'un one-stop shop
 - Convaincre les propriétaires de rénover
 - Diminuer les prix
 - Raccourcir les délais d'exécution
 - Objectifs en nombres et volume
 - Stimuler l'innovation
 - Perspectives d'activités pour les entreprises de rénovation (incitation à l'investissement et formation des travailleurs)
- Entend aussi développer une approche adaptée aux publics précarisés, leur permettant d'avoir accès à des solutions de financement innovantes pour la rénovation de leur habitation



RENO+



Alliance Climat Emploi Rénovation

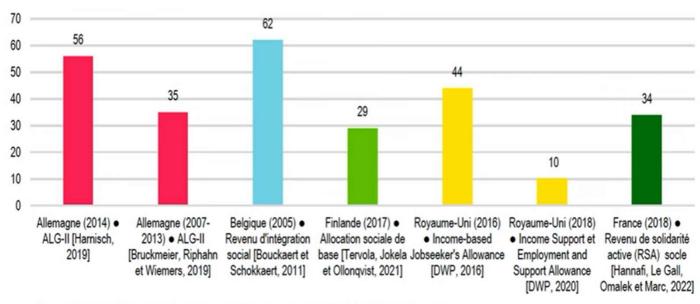
- https://developpementdurable.wallonie.be/construction/alliance
- Stimuler la demande de rénovation du bâti
- Renforcer les capacités du secteur de la rénovation, de la construction durable, de l'écoconstruction, des entreprises du secteur des isolants naturels et de la production d'énergie renouvelable et à développer les compétences nécessaires
- Créer des emplois locaux
- Inclure un dispositif spécifique aux publics précarisés





Tarifs sociaux	Non-recours au droit	Résolution de conflits
 Tarif social fédéral et tarif social régional Diverses aides mises en place par les Gouvernements CPAS jongle avec toutes les conditions 	 Actions possibles de la part des communes et CPAS pour aider à faire les démarches Personnes ressources: fédération des services sociaux, réseau wallon de lutte contre la pauvreté, etc. 	 Energie-Info-Wallonie (EIW): aide à résoudre les conflits de première ligne comme les factures impayées, etc. Médiateurs fédéraux, communautaires (ombudsman) et CWaPE





Taux de non-recours au revenu minimum, estimations les plus récentes.

Compilation: Direction de la recherche, des études, des évaluations et des statistiques (2022)





Service Energie-Info-Wallonie (EIW)

Soutien et informe gratuitement les travailleurs sociaux et les citoyens sur toute difficulté ou question liée à l'accès à l'énergie portant sur :

- L'organisation et les acteurs du marché de l'énergie
- La fourniture de gaz et d'électricité : choisir son fournisseur, comprend ou contester sa facture, changer de fournisseur, déménager
- Les procédures en cas de difficultés de paiement : le plan de paiement, les compteurs à budget
- Les mesures de protection des consommateurs : les clients protégés, le tarif social
- Les procédures de plainte : les médiateurs, le démarchage abusif
- •









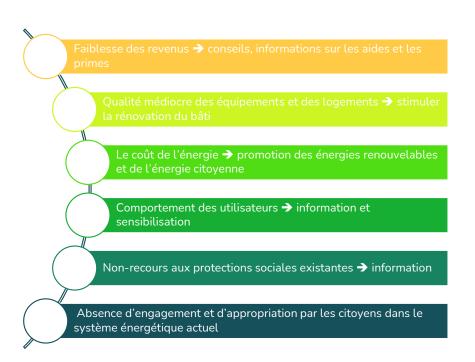
Prendre contact avec le CPAS

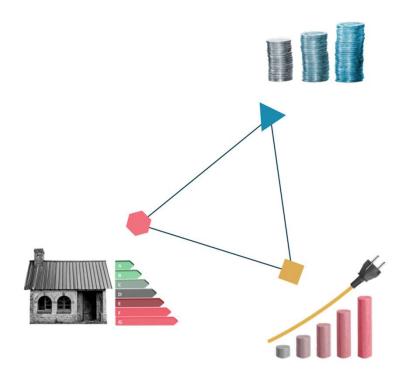
- Aller voir le CPAS de la commune, expliquer l'ajout d'un pilier « lutte contre la précarité énergétique » dans la Convention des Maires et la nécessité de prévoir au moins une action dans le PAEDC
- Identifier avec le CPAS ce qu'il fait déjà et voir si des actions supplémentaires sont à mettre en place main dans la main commune-CPAS





Agir sur 6 causes de la précarité énergétique











- Fond social pour la pauvreté énergétique
- Conseil et facilitation pour obtenir des aides à la rénovation
- Amélioration de l'accessibilité aux moyens de transport public
- Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation relatives aux primes existantes ainsi que des mesures d'accompagnement à l'attention de l'ensemble des publics visés, et particulièrement pour les ménages à bas revenu



Que peut faire la commune ? Agir sur les 6 causes de la précarité énergétique Qualité médiocre des équipements et des logements

- Financement d'amélioration dans l'efficacité énergétique des bâtiments
- Des standards d'efficience énergétique minimum dans les bâtiments
- Développement de stratégies publiques d'approche et d'accompagnement, favorisant l'émergence d'une demande de rénovation auprès des ménages fragilisés qui se tournent difficilement vers ce type de démarches
- Inciter les propriétaires bailleurs à la mise en location de biens de qualité, via une régulation des loyers qui tienne notamment compte de la performance énergétique du logement.

Que peut faire la commune ? Agir sur les 6 causes de la précarité énergétique Le coût de l'énergie

- Développement des énergies renouvelables via le soutien aux initiatives d'énergie citoyenne
- Mettre en place des communautés d'énergie, incluant des publics précarisés





- Campagne d'information sur la consommation efficace d'énergie
- Atelier sur les économies et l'usage efficace de l'énergie ainsi que sur l'achat d'équipements adaptés
- Petit audit énergétique pour promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité des maisons
- Audits énergétiques et conseils gratuits pour les ménages les plus précarisés
- Actions de sensibilisation des ménages aux enjeux de la précarité
- Conseils délivrés aux ménages pour qu'ils puissent mieux gérer leurs consommations d'eau
- Formation du personnel



Que peut faire la commune ? Agir sur les 6 causes de la précarité énergétique Non-recours aux protections sociales existantes

Information



Que peut faire la commune ? Agir sur les 6 causes de la précarité énergétique Engagement et appropriation citoyenne

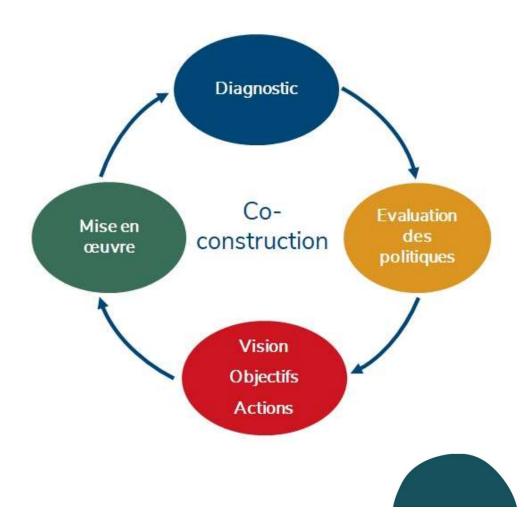
- Inclusion dans le comité de pilotage
- Support aux acteurs locaux actifs sur la thématique







Une question transversale





Intégrer la dimension précarité aux différentes étapes de co-construction de votre plan Diagnostic

- Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité
 - Réaliser un état des lieux de l'existant (identification des ressources et informations disponibles sur le territoire, cartographier l'écosystème local et les acteurs mobilisables et déterminer les besoins prioritaires en matière de précarité énergétique)
 - Disposer de la liste des intervenants sur la thématique de la précarité susceptibles d'intégrer la question de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire
 - Réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser les ménages en situation de précarité énergétique (quantification, localisation, caractéristiques sociodémographiques des ménages et de leurs logements, type de chauffage principal et d'appoint ainsi que le type de système de renouvellement d'air, nombre d'habitats au m²)
 - Cartographier les zones d'intervention et les comparer aux zones où statistiquement il peut y avoir de la précarité



Intégrer la dimension précarité aux différentes étapes de co-construction de votre plan Vision & objectifs

- · Adopter une stratégie de lutte contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité
 - Introduire la lutte contre la précarité énergétique comme un enjeu prioritaire de la politique du territoire dans les différents documents directeurs
 - Intégrer des objectifs de lutte contre la précarité énergétique dans le PAEDC
 - Fixer et formaliser dans les documents du territoire des objectifs et des orientations en matière de lutte contre la précarité énergétique et de recherche de baisse des charges pour les usagers



Intégrer la dimension précarité aux différentes étapes de co-construction de votre plan Actions

- Formaliser une offre d'outils à destination des ménages
 - Développer et proposer une aide financière locale à destination des ménages en situation de précarité énergétique (en particulier, aides à la rénovation pour les propriétaires occupants)
 - Mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement des ménages précaires
 - Mettre en place des actions conjointes avec les acteurs de l'hébergement pour diminuer la facture énergétique des logements et les inciter à des constructions et rénovations performantes, à recourir aux solutions énergétiques les moins onéreuses (écoconditionnement des garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux, soutien financier ou technique pour des travaux de performance énergétique)
 - Utiliser les outils existants et en créer des nouveaux
 - Monter des partenariats pour proposer/élaborer une offre des solutions alternatives afin d'éviter les déplacements contraints en véhicule individuel, en particulier pour les publics précaires (gratuité/tarif réduit des transports en commun, transports à la demande ou locations de vélo pour les demandeurs d'emplois ou seniors, desserte TC)



Intégrer la dimension précarité aux différentes étapes de co-construction de votre plan Mise en œuvre

- Fédérer les acteurs de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier la prévention contre la précarité énergétique
 - Cartographier tous les acteurs intervenant auprès des publics fragiles et coconstruire une démarche d'accompagnement
 - Renforcer l'accompagnement sur le terrain et articuler davantage le travail des services existants dans une logique de réseautage : CPAS, tuteurs énergie, services sociaux associatifs, entités locales, conseillers en énergie, conseilleurs logement, éco-passeurs
 - Coordonner et fédérer les acteurs locaux gravitant autour de la précarité énergétique pour le logement et pour la mobilité: rencontres régulières, mise en réseau, outils partagés (référentiel de performance énergie-climat pour les opérations de logements sociaux, groupement d'achats, montage commun de dossier de certificats d'économie d'énergie)
 - Sensibiliser les élus et les services à la lutte contre la précarité énergétique (CPAS)
 - Informer et sensibiliser les ménages sur la précarité énergétique liée au logement, à la mobilité
 - Sensibiliser et communiquer sur les outils existants
 - Sensibiliser les acteurs et les habitants sur les enjeux sanitaires liés à une mauvaise qualité de l'air intérieur
- Mesures d'accompagnement à la mise en œuvre de travaux et à leur suivi



Ressources - Energy Poverty Advisory Hub

Grâce à sa collaboration avec la <u>Convention des Maires</u>, dont les signataires se sont engagés à lutter contre la précarité énergétique, l'EPAH soutient activement l'engagement pris par la Convention de garantir une énergie abordable, sûre et durable dans toutes ses municipalités. L'EPAH propose plusieurs ressources pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique:

- https://energy-poverty.ec.europa.eu/discover/publications_en
- EPAH_inspiring cases from across Europe_report_FR.pdf (europa.eu)
- <u>EPAH ATLAS (europa.eu)</u> : une base de données interactive en ligne permettant aux parties prenantes de découvrir des mesures et des projets locaux et internationaux visant à lutter contre la précarité énergétique dans le monde entier
- EPAH handbook_introduction.pdf





Ressources - Energy Poverty Advisory Hub





Ressources animation

- <u>Documents utiles | Social Energie</u> < Outils d'animation
- <u>22-63-CASE-fiche-check-outils_03-1.pdf</u> (socialenergie.be)
- 22-63-CASE-fiche-check-anim_04.pdf (socialenergie.be)
- formation Précarite environnement (precarite-environnement.be)
- Outils Précarite environnement (precarite-environnement.be)
- La précarité énergétique et hydrique (uvcw.be)
- Formations 2023 Précarite environnement (precarite-environnement.be)







Quelques mots sur la précarité de mobilité et hydrique

- 20% des ménages wallons en précarité hydrique
 - 27% des familles monoparentales
 - 23% des isolés
 - 28,5% des locataires
 - 13,3% des seniors
- Prise en charge partielle par le PAPE
- Fonds Social Eau utilisé via les CPAS pour aider les ménages en cas de difficulté de paiement de leur facture
- FAT (fonds des améliorations techniques) du SPGE permet de financer des travaux spécifiques à l'eau, à activer via le CPAS





Exercice

Elaboration d'une fiche action sur la précarité





Travail en sous-groupes

Discussion d'une action sur la précarité énergétique et bonification ©

- Titre et description de l'action
- Objectifs
- Publics cible
- Acteurs impliqués
- Ressources nécessaires
- Budget/financement
- Plan de travail
- Implication éventuelle du Comité de Pilotage





Propositions d'actions

- Conseil et facilitation pour l'obtention de primes et de prêts à taux 0
- Information et sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie, à l'usage efficace et aux équipements
- Sensibilisation et formation du personnel et des élus
- Petit audit énergétique et thermographie intérieure logement gratuits pour public précarisé
- Information sur les droits
- Inclusion dans le Comité de Pilotage via CPAS ou publics précarisés
- Support aux acteurs locaux, fédérer les acteurs de la problématique
- Diagnostic de la précarité énergétique sur la commune
- Cartographie des acteurs actifs dans la lutte contre la précarité énergétique
- Objectifs et stratégie de lutte contre la précarité dans le PAEDC
- Aides financières locales à la rénovation
- Atelier de suivi et d'accompagnement
- Travail avec les propriétaires pour inciter certains standards d'efficacité énergétique
- Achat groupé mazout ou matériaux isolation
- Incitation lors des permis d'urbanisme
- Plateforme locale de rénovation
- Chantier participatif

